

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.130 Vœu relatif aux chiffres de la délinquance

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le vœu n°287 adopté par le Conseil de Paris de novembre 2017 qui dispose que les chiffres de la délinquance et des effectifs de police soient publiés mensuellement par le Préfet de Police, arrondissement par arrondissement

Considérant que le débat sur le budget spécial de la Préfecture de Police lors du Conseil de Paris de décembre 2017 ne s'est pas appuyé sur une présentation complète des statistiques de la délinquance ;

Considérant que le 1er février 2018, le Préfet de Police a dressé un bilan 2017 de la délinquance dans l'ensemble de l'agglomération parisienne dans le Parisien ;

Considérant que ce bilan s'avère incomplet, seuls quelques agrégats ont été présentés et les données n'ont pas été présentées par département, encore moins par arrondissement ;

Considérant que ces statistiques sont indispensables pour débattre des réponses apportées par la Préfecture de Police aux phénomènes de délinquance ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Philippe GOUJON, Frédéric PECHENARD, Déborah PAWLIK et des élus du groupe les Républicains et indépendants,

Émet le vœu :

- que le Préfet de Police présente au Conseil de Paris le bilan 2017 de la délinquance et des effectifs pour le département de Paris, avec une déclinaison par arrondissement.